



Section 39

Espaces, territoires, sociétés

Motion

sur le rapport du CS du CNRS

La section 39 du CoNRS partage le point de vue exprimé par la motion de la section 13 du CoNRS. Elle s'associe pleinement aux constats soulevés par le rapport « Livre blanc préliminaire sur les entraves à la recherche - Focus « entraves administratives » » du Conseil Scientifique du CNRS de mai 2023.

Nous partageons en effet l'analyse que le cadre administratif et réglementaire ne se développe pas au service de la recherche mais l'entrave. La rigidité de certaines procédures ou réglementations affectent autant les personnels des unités de recherche que scientifique relève du cadre réglementaire imposé par l'ESR, la section 39 considère que le CNRS doit pouvoir répondre à bon nombre d'entre elles pour relâcher le cadre administratif parfois trop rigide afin de libérer les énergies de recherche.

La perte d'attractivité de nos métiers chercheurs comme IT nous inquiète profondément. Cette situation compromet désormais l'avenir de l'établissement. Une recherche d'excellence exige des conditions de travail, des salaires et des carrières attractives.

Nous manifestons notre soutien au rapport du CS du CNRS et espérons une réponse de la direction et de nos tutelles à la hauteur de ces entraves.

Motion adoptée le 21 juin 2023

19 votants : 19 oui

Olivier Pliez
Président de la Section 39

Destinataires :

- Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Nathalie Vienne-Guerrin, présidente du Conseil scientifique de l'INSHS
- Fabien Jobard, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Dorothee Berthomieu, présidente du Conseil scientifique du CNRS